

**DÉLIBÉRATION N°2022-23_045
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 13 décembre 2022

5. Affaires statutaire

Point n°5.4 – Désignation de représentants du conseil d'administration au sein de conseils de services communs

Point n°5.4.3 - Désignation d'un étudiant élu en CA pour siéger au Conseil stratégique du SUP-FC de l'UFC

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Vote Blanc : 3 Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 22 Membres représentés : 9 Total : 31	Timo LECKI : 12 Noa POINSOT : 16

VU les statuts de l'UFC

VU l'article 4.4 « Le Conseil stratégique du SUP-FC » des statuts actuels du SUP-FC ;

Conformément à l'article 4.4 des statuts du SUP FC, le Conseil stratégique comprend notamment un membre étudiant désigné parmi les membres du Conseil d'administration (CA) de l'uFC ainsi qu'un membre étudiant désigné parmi les membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'uFC.

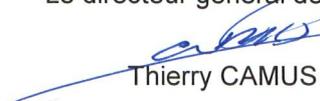
Suite au renouvellement des représentants des usagers au conseil d'administration, il revient aux membres présents et représentés du conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant des usagers qui sera appelé à siéger au Conseil stratégique du SUP-FC.

À la suite d'un appel à candidature effectué en séance, M. Timo LECKI et Mme Noa POINSOT présentent leur candidature.

Les membres usagers présents et représentés du Conseil d'administration ont désigné Mme Noa POINSOT pour siéger au Conseil stratégique du SUP-FC pendant la durée de son mandat (2 ans).

Besançon, le 3 janvier 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS



*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

